

Révolution bilingue pour la communauté francophone de New York

Jane F. Ross et Fabrice Jaumont



Introduction

Au mois de septembre 2011, deux écoles primaires publiques ont ouvert un nouveau programme bilingue en français à New York. En même temps, les quatre écoles proposant déjà ce programme, ainsi que l'école à charte qui offre des classes d'immersion en français, ont toutes ajouté une classe de niveau supérieur. Plusieurs groupes de parents d'élèves et directeurs d'école ont la ferme intention de continuer ces programmes au niveau du collège. Il s'agit d'un accomplissement remarquable, compte tenu du déclin indiscutable de l'instruction d'une langue étrangère dans les écoles primaires et les collèges dans tous les États-Unis. Ce phénomène est particulièrement remarqué dans les écoles fréquentées par des familles de catégories sociales défavorisées. De plus, les opportunités d'éducation bilingue dans les écoles publiques sont souvent l'objet d'attaques politiques au niveau local. Comme Rhodes et Pufahl (2010) l'ont confirmé lors d'un sondage récent, l'image générale de l'instruction des langues étrangères aux États-Unis s'est dégradée par rapport à celle des années 90. De plus, le fossé s'est creusé davantage entre les riches et les pauvres au niveau de l'apprentissage des langues, puisqu'un grand nombre d'élèves scolarisés dans des zones rurales ou défavorisées n'ont pas reçu d'instruction dans une autre langue que l'anglais. Or, à New York, la collaboration entre de multiples partenaires au profil socio-économique, racial ou ethnique varié, a suscité une transformation de ce paysage linguistique décourageant. Grâce aux efforts continus d'agences gouvernementales et d'associations de parents, une véritable « Révolution Française » dans les

écoles a éclaté. Cette « révolution » montre clairement que les communautés ethnolinguistiques différentes peuvent travailler ensemble pour conceptualiser de nouvelles opportunités d'éducation bilingue, autres que les modèles d'immersion, de bilinguisme transitoire ou de soutien de la langue maternelle. Créés pour les immigrants récents d'Afrique, des Caraïbes, des pays européens aussi bien que des familles américaines, ces programmes incarnent le concept d'éducation bilingue communautaire formulée par Garcia et al dans ce volume.

Ce chapitre se concentre en particulier sur le développement des programmes bilingues français/anglais à New York. Le texte est divisé en trois parties : une vue d'ensemble des communautés francophones aux États-Unis et dans le monde, afin de mettre en perspective le cas de la ville de New York ; une description du contexte plus large des programmes bilingues en français aux États-Unis ; et l'étude de cas de la « Révolution française » du bilinguisme à New York, spécifiquement l'essor des programmes bilingues français/anglais à New York depuis 2002. Le principe déjà bien établi par Fishman (1976) et d'autres, que l'éducation bilingue est avantageuse pour tous, a particulièrement bien résonné au sein de la communauté francophone de New York, où les parents viennent de milieux différents mais ont en commun cette volonté d'offrir à leurs enfants l'opportunité d'une éducation bilingue. Parmi eux, on distingue des expatriés européens et canadiens à Manhattan et dans la partie ouest de Brooklyn, des Ouest-africains à Harlem et dans le Bronx, des Haïtiens dans l'est du Queens et de Brooklyn et les Nord-africains dans l'ouest du Queens. Nous mettons l'accent sur le fait que c'est grâce à cette diversité ethnique et socioculturelle de la communauté francophone de New York, que la langue française y occupe une place unique. En outre, le fait de bénéficier de partenaires hétérogènes et de réseaux engagés dans des processus dynamiques, renforce la nécessité de créer des programmes bilingues et assure leur développement dans la durée. Cette diaspora complexe a aidé à la création d'opportunités éducatives bilingues à New York, autres que les modèles double langue, programmes bilingues ou de langue maternelle, édifiant ainsi une nouvelle communauté ethnolinguistique étendue.

Les communautés francophones aux États-Unis et dans le monde

La présence significative des communautés francophones aux États-Unis ne surprend en rien. Le français y est la troisième langue la plus commune en dehors de l'anglais, après l'espagnol et le chinois ; il est à la fois très présent dans les régions où on le parle par tradition, comme La Louisiane et le Maine et dans les zones urbaines à l'immigration francophone en croissance (Valdman, 2010).

Ensemble, les six États de la Nouvelle-Angleterre, le nord de l'État de New York et le sud de la Louisiane constituent le bastion de la Francophonie aux États-Unis. La Louisiane a été une colonie française dès son origine, et les colonies acadiennes ou autres territoires canadiens de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York datent du XVIII^{ème} siècle. Ces régions historiquement françaises expliquent seulement un quart environ des personnes qui parlent français chez eux aux États-Unis, mais sont intéressantes parce qu'elles ont préservé les variétés

dialectales indigènes de la langue, enrichissant ainsi cette communauté ethnolinguistique complexe multinationale qu'on appelle « la francophonie ». ¹

Il est difficile de déterminer le nombre exact de francophones aux États-Unis parce qu'un bon nombre d'entre eux s'expriment également dans une autre langue (le créole haïtien ; le wolof ; le bambara, pour en citer quelques-uns). En 2009, l'enquête du American Community Survey (sous la houlette du Bureau du recensement américain) rapporte que 1 305 503 de personnes aux États-Unis utilisent le français à la maison, dont 86 220 à New York. Les chiffres concernant le créole haïtien sont plus élevés, puisque 659 053 le parlent aux États-Unis, dont 106 020 à New York. L'experte sur Haïti Flore Zéphir (2004) estime que 20 % des Haïtiens résidant aux États-Unis parlent également le français couramment.

Aujourd'hui, la majeure concentration de francophones se situe dans la région de New York, dans le sud de la Floride et de la Californie. En Californie, les personnes qui ont déclaré parler le français chez eux sont, pour la plupart, des expatriés français ou des immigrants récents du Sénégal, du Mali ou de la Côte d'Ivoire (Lindenfeld, 2000). La plupart des francophones de Floride représentent plutôt des membres de la diaspora haïtienne qui parlent également le créole. On y rencontre aussi des « oies blanches », ces retraités québécois qui passent les mois d'hiver au soleil. Des chercheurs comme Zéphir (2004) et Peckham (2011) affirment qu'il y a environ 200 000 Haïtiens et Américains d'origine haïtienne à Brooklyn, où a été fondée l'*Alliance des émigrés haïtiens* (Peckham, 2011). Ces chercheurs estiment la population totale des Haïtiens de New York à plus de 400 000, en prenant en considération le large nombre de clandestins.

Le Consulat de France rapporte environ 70 000 expatriés français vivant à New York et l'Agence générale de la province de Québec à New York y rapporte près de 100 000 immigrants québécois. Parmi les pays francophones en dehors de la France dans lesquels des New-yorkais possèdent des attaches familiales, on peut citer le Canada, Haïti, le Sénégal, le Mali, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. En tout, les francophones de New York sont sans doute plus d'un million (The Globe-Gate Project, 2011).

Vu la propagation du français comme langue internationale, il faut s'attendre à ce que le nombre de francophones continue de croître aux États-Unis. L'estimation du nombre de francophones dans le monde est de 220 millions, avec 72 millions de francophones partiels, c'est-à-dire, ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, mais qui l'utilisent régulièrement, en particulier dans les 32 pays où le français est une langue nationale officielle et où le français est souvent la langue d'instruction officielle dans les écoles (Organisation Internationale de la Francophonie, 2011).²

L'Organisation Internationale de la Francophonie recense 70 États (y compris 14 observateurs) sur les cinq continents, représentant un total de plus de 870 millions de personnes et plus d'un tiers des États membres de l'ONU. Les francophones y sont, en grande majorité, jeunes et mobiles. Dans la plupart des 70 États membres de l'OIF, 60 % de la population a moins de 30 ans. De plus, l'accès à l'éducation en français est largement disponible au niveau international, grâce à un réseau d'environ 900 000 professeurs de français dans le monde entier.

En tout, on compte 96,2 millions de francophones dans les pays membres de l'OIF. Avec un taux de 18,9 % d'exportations et de 19 % d'importations dans le monde, les pays de langue française comptent pour 19 % du commerce mondial des marchandises.

L'accès aux écoles bilingues français/anglais

Tandis que les expatriés français, plutôt aisés, installés dans des centres urbains tels que New York, ont généralement bénéficié du curriculum bilingue offert dans les écoles françaises privées, les vagues récentes de l'immigration d'Afrique occidentale ou d'Haïti ont eu rarement accès à ces établissements payants. Ces immigrés récents indiquent une présence francophone qui s'est sensiblement accrue à New York et autres zones urbaines comme Miami et Boston, bien que la teneur de cette croissance reste en grande partie officieuse dans les statistiques. Il faut tenir compte également de la demande montante des familles françaises expatriées à l'accès d'une éducation bilingue dans les écoles primaires et les collèges publics. Ensemble, ces nouvelles communautés de langue française ont aidé à mobiliser les aides à la création de programmes bilingues en français et en anglais dans les écoles, programmes essentiels à la survie, sur le long terme, du bilinguisme dans ces communautés francophones.

La structure proposée par Ruiz (1984, comme citée dans García, 2009) distingue trois principes directeurs de l'apprentissage des langues, applicables aux communautés francophones des États-Unis. Le premier, s'appuyant sur la pensée moderniste qui prend en cause les problèmes de communication dus au langage, a élargi les opportunités pour les programmes bilingues transitoires, lesquels, à leur tour, ont créé un précédent pour certains cours de français pour francophones, dits French Heritage, en particulier dans les lycées fréquentés par de nouveaux immigrés. Parmi ces élèves, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès aux classes de français langue étrangère dans leurs écoles. Même si c'était le cas, ces étudiants immigrés possèdent, de toute façon, des compétences en français, différentes de celles de leurs camarades de classe anglophones, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Il leur est donc difficile de recevoir ainsi une éducation en français adaptée à leurs besoins. Bien qu'elles n'offrent pas de vrai programme bilingue, les classes de français French Heritage fournissent au moins un soutien linguistique et culturel important, qui encouragent les élèves à maintenir leur bilinguisme souvent fragilisé. Ces classes ont souvent fait l'objet de collaborations fructueuses entre les différents partenaires de la communauté comme les écoles, les fondations privées, le gouvernement français et les associations communautaires locales.

Le second principe directeur de Ruiz rappelle que le langage est un droit et que ce droit joue un double rôle intéressant pour les familles de nationalité française vivant aux États-Unis. Le gouvernement français n'hésite pas à promouvoir et à protéger l'accès à l'éducation en français pour les citoyens français vivant à l'étranger, grâce à un important réseau de 450 écoles internationales subventionnées par l'État ou affiliées, et apporte un soutien financier aux autres programmes d'enseignement à distance destinés aux familles françaises. À New York, et dans d'autres villes des États-Unis, ces aides du gouvernement français ont procuré des ressources considérables aux familles françaises. Celles-ci font valoir leur droit d'accès à ces programmes

en dialoguant avec les autorités des écoles publiques locales pour le maintien ou la création de l'instruction en français dans les écoles primaires et collèges. Finalement, le troisième principe directeur de Ruiz, qui est axé sur la caractérisation de la diversité de langage comme ressource, aide à décrire les moyens multiples par lesquels les familles, y compris de nombreux foyers non francophones, en sont venus à soutenir la création de programmes éducatifs bilingues français/anglais pour leurs enfants.

Vue d'ensemble des programmes bilingues en français aux États-Unis

Il y a de nombreux types de programmes éducatifs bilingues dans le monde (García, 2009). Parmi ces diverses formules d'éducation bilingue aux États-Unis, la méthode dite d'immersion utilise la langue supplémentaire dès le début, en partie ou à plein-temps (Cummins & Swain, 1986). Aux États-Unis, les programmes d'immersion sont souvent adaptés pour que les élèves bénéficient d'une double immersion dans la langue parlée à la maison par l'enfant, ainsi qu'une deuxième langue. Souvent, ces programmes sont d'ailleurs appelés « double immersion ». Lorsque les classes sont composées à la fois d'élèves anglophones et d'élèves parlant une autre langue, ces programmes sont souvent désignés comme « immersion réciproque », « éducation bilingue réciproque » ou « éducation bilingue double langue ». Dans ce chapitre, nous nous référerons à ces programmes comme éducation bilingue double langue.

Les auteurs ont identifié plus de 130 institutions dans 27 États américains, réparties dans 80 villes, qui offrent une instruction à la fois en français et en anglais. Ceci inclut les programmes d'immersion en français bilingues pour les non francophones et les programmes d'éducation bilingue double langue pour les francophones et anglophones. Chacun de ces programmes est offert dans des écoles publiques ou à charte. De plus, il existe 50 programmes bilingues dans les écoles privées qui sont surtout réservés aux familles d'expatriés mais aussi aux familles locales qui peuvent payer les frais de scolarité souvent très élevés. Finalement, il existe d'autres formes de soutien scolaire pour les étudiants francophones, comme les cours de français French Heritage destinés aux élèves francophones des écoles publiques ou d'organisations communautaires.

Les établissements publics fournissent la grande majorité des programmes éducatifs d'immersion bilingue et des programmes bilingues double langue, ce qui insinue que l'éducation bilingue en français n'est pas réservée uniquement aux familles qui ont les moyens de payer les frais de scolarité des écoles privées. Même si la plupart des élèves de ces programmes sont anglophones d'origine, la présence des communautés d'immigrés français et francophones aide à forger, encore plus solidement, la cause pour le développement de ces programmes bilingues. Près d'un tiers de ces écoles, qui suivent rigoureusement les normes académiques et les exigences scolaires en matière d'apprentissage de la langue, sont directement affiliées avec le Ministère de l'Éducation Nationale en France. Elles peuvent ainsi recevoir diverses formes d'aides, à la fois financières et pédagogiques, y compris dans certains cas, des bourses conséquentes pour les citoyens français, l'homologation, et l'envoi de professeurs de la fonction publique. Ces écoles font partie d'un réseau de plus de 470 institutions françaises en dehors de

France, lesquelles, la plupart du temps, revendiquent que les élèves répondent à toutes les exigences du système public scolaire en France ainsi qu'au système d'éducation local en place.

Notre enquête, menée en 2008, indique une forte disparité dans les programmes d'éducation bilingue français/anglais aux États-Unis. Par exemple, le nombre d'enseignants concernés peut varier de 1 à 42 dans une école. De même, le nombre d'élèves par école recevant une éducation bilingue français/anglais s'étend entre 65 et 770, tandis que les budgets d'aide vont de 0 à 30 000 USD. De plus, les approches méthodologiques utilisées varient selon les programmes. En tout, notre enquête indique que les programmes bilingues français/anglais sont offerts dans 38 secteurs scolaires aux États-Unis. Cela correspond environ à 130 écoles publiques, et concerne 15 000 élèves et 600 enseignants. Cinquante autres écoles privées offrent un programme bilingue français/anglais homologué par la France, au service de 15 000 élèves.

La plupart des programmes bilingues français/anglais à New York sont de type éducation bilingue double langue. Selon le Département de l'Éducation de la ville de New York (NYCDOE) les programmes double langue encouragent le bilinguisme, la double alphabétisation et la prise de conscience de la diversité linguistique et culturelle. De plus, grâce à l'instruction dans les deux langues, la réussite scolaire des élèves est plus élevée. Si la plupart des programmes double langue français/anglais sont proposés dans des écoles publiques de quartier, certains sont également offerts dans les écoles à charte, les établissements en zone d'éducation prioritaire ou dans le privé. Ces programmes commencent en général au niveau de la grande section maternelle ou cours préparatoire et continuent pour au moins cinq ans. Beaucoup d'entre ces programmes se prolongent au collège et au lycée. En 2007, il existait deux programmes d'éducation bilingue double langue au niveau du primaire et un seul au niveau du collège à New York. En 2011, on peut en compter six au niveau du primaire, un au niveau du collège et une école à charte. En plus de former des francophones d'excellent niveau, ces programmes procurent une alternative aux familles francophones qui ont immigré dans des centres urbains aux États-Unis, qu'il s'agisse d'une immigration temporaire, comme c'est souvent le cas pour les Français expatriés, ou permanente, comme pour la plupart des immigrants ou réfugiés d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale et d'Haïti, qui apprennent également l'anglais grâce à ce programme éducatif bilingue. Pour ces populations, une éducation bilingue fournit un bon outil d'intégration dans la société américaine, ainsi que le moyen de maintenir leur connexion au français, langue officielle de leurs pays d'origine.

Dans les zones urbaines plus petites, les programmes bilingues français/anglais ont été généralement créés grâce à une étroite collaboration entre « des parents d'origine francophone qui voulaient que leurs enfants soient exposés à une autre langue », comme un coordinateur de programme à Eugene, dans l'Oregon, l'a communiqué par courrier électronique, dans notre enquête de 2008. Dans ce cas précis, il était également dans l'intérêt du conseil d'établissement de l'école de répondre à la demande des parents en matière de langues étrangères, et ils ont eu gain de cause grâce à la détermination d'un administrateur en particulier.

Dans les plus petites villes, l'existence de programmes bilingues français/anglais n'est pas expliquée par la présence de familles francophones en soi. Elle est parfois reliée aux

questions d'héritage culturel, comme pour la Louisiane, qui a créé en 1968 le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), par l'acte de législature n° 409. Le but déclaré du CODOFIL est de « faire tout son possible pour permettre le développement, l'utilisation, et le maintien de la langue française en Louisiane afin que l'État continue de bénéficier d'un avantage culturel, économique et touristique » (CODOFIL). Dans d'autres cas, l'intérêt pour le bilinguisme en français est lié à la réussite des élèves. Par exemple, dans des villes comme Milton, dans le Massachusetts et Edina, dans le Minnesota, les programmes bilingues français/anglais sont offerts à des communautés plutôt homogènes de milieux favorisés. Grâce à ces programmes, de nombreux élèves ont des taux de réussite élevés aux examens et fréquentent par la suite les universités les plus cotées des États-Unis. On peut donc affirmer que les buts et les motivations derrière la création de programmes bilingues français/anglais varient considérablement à travers le pays, tout comme le contenu, la forme, la taille, et les budgets relatifs.

Les programmes bilingues en français à New York et le rôle des associations de parents

Dans la zone métropolitaine de New York, les familles francophones expatriées de langue française pouvaient en général choisir parmi les quatre écoles bilingues privées de la ville : le Lycée Français de New York ; l'École Internationale des Nations Unies, laquelle offre une section bilingue en français ainsi que d'autres langues ; l'École franco-américaine de New York ; et le Lyceum Kennedy. Dans ces écoles, les familles cherchent à offrir à leurs enfants la possibilité d'acquérir un bon niveau en français, en vue de l'obtention du baccalauréat français à la fin du lycée, tout en maintenant un niveau en anglais nécessaire à la poursuite de bonnes études universitaires.

Cependant, vers la fin des années 90, la région de New York a connu un afflux de jeunes familles françaises qui n'avaient pas les moyens de vivre à Manhattan ou de payer des frais de scolarité élevés. À la même époque, des quartiers de New York, comme Carroll Gardens à Brooklyn, West Harlem et le sud du Bronx, ont été témoins d'une augmentation constante et significative de leur population francophone, non seulement des ressortissants français, mais également des Haïtiens et des Africains de l'Ouest. Ces nouveaux immigrants ont espéré maintenir les compétences linguistiques de leurs enfants en français, tout en les aidant également à s'adapter à leur nouvel environnement anglophone. Tandis que ces familles commençaient à explorer les possibilités de création de programmes français dans leur école publique de quartier, une synergie croissante a émergé entre plusieurs partenaires, français, francophones ou francophiles. L'ambassade de France, des fondations américaines variées, l'Office d'acquisition de la langue anglaise (Office of English Language Learners) du Département d'éducation de la ville de New York, ainsi que des associations de parents comme *Éducation Française à New York* (EFNY), ont collaboré pour développer des programmes bilingues français/anglais dans les écoles publiques de la ville, ou au sein d'organisations communautaires.

Les associations de parents ont joué un rôle très important dans la promotion des programmes bilingues français/anglais, en développant la communauté et en recherchant l'appui

nécessaire du gouvernement pour soutenir des programmes innovants dans les écoles privées et publiques. Le cas de l'École Internationale de Brooklyn (ISB) illustre parfaitement le rôle significatif des parents dans de tels processus. Répondant à l'organisation communautaire de dix familles de Français expatriés dans le quartier de Prospect Heights à Brooklyn, l'école a commencé par offrir des garderies en immersion dans les quartiers avoisinants de Park Slope, Cobble Hill et Brooklyn Heights, tout en réunissant les conditions propices à l'ouverture d'une classe de maternelle. Au mois de septembre 2005, l'ISB a lancé un programme privé de maternelle avec 16 élèves dans sa classe inaugurale. Cette école sert aujourd'hui 160 familles, non seulement des foyers francophones, mais aussi hispanophones et des anglophones intéressés par l'apprentissage du français ou de l'espagnol.

Peu après l'ISB, l'*Education Française à New York* (EFNY) a vu le jour en 2005, grâce à l'initiative d'expatriés français, dont le but était de partager la langue française avec leurs enfants et de présenter des options financières raisonnables pour l'éducation des enfants en français. Ils ont commencé par offrir un programme extrascolaire dispensé dans des écoles publiques de quartier, sous la supervision de parents d'élèves bénévoles. Ces programmes ont bénéficié d'un financement du gouvernement français, lequel abrite l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). L'AEFE coordonne plus de 461 écoles en dehors de la France, dont 50 aux États-Unis. Cette agence accorde des subventions spéciales pour soutenir les classes de français langue maternelle (FLAM) là où aucune école française n'est disponible pour les citoyens français vivant à l'étranger. Les salles de classe sont procurées gratuitement par les écoles publiques qui hébergent ces programmes, lesquelles tirent profit de l'augmentation des activités extrascolaires proposées, qui impliquent souvent des parents qui ne sont pas membres d'EFNY. Ces facteurs (l'organisation des parents membres d'EFNY et des bénévoles, les salles de classes fournies gratuitement, les fonds pour le FLAM) permettent aux programmes extrascolaires proposés de garder leurs coûts opérationnels relativement bas.³

Devant leur volonté d'aller plus loin que la création de programmes extrascolaires et d'offrir une véritable éducation bilingue en français à leurs enfants, les membres d'EFNY ont commencé à explorer les options de création de programmes bilingues double langue au sein d'écoles primaires et collèges publics. Ces parents étaient opposés à une éducation dans le privé, à la fois à cause des coûts élevés (les frais de scolarité tournent autour de 25 000 USD par an) et surtout parce qu'ils croyaient fermement dans l'éducation publique, convaincus que les écoles publiques devaient servir les besoins de la communauté. En prospectant dans le public, les organisateurs d'EFNY ont approché des directeurs d'école dans des quartiers ciblés et ont également recherché l'aide financière de l'ambassade de France et du Ministère de l'Éducation nationale.

En 2008, un groupe de parents associé à l'EFNY a formé une organisation séparée dite la Friends of New York French-American Bilingual and Multicultural Education (NYFABME), dont le but était d'établir une école à charte bilingue français/anglais de la grande section maternelle à la terminale. Conformément au règlement de l'État de New York sur la création d'une école à charte, les organisateurs ont dû démontrer un appui ferme de la communauté. En

conséquence, le groupe a cherché un appui supplémentaire au sein d'autres communautés de langue française, certaines d'entre elles ayant déjà été en contact avec les initiatives de création de programmes bilingues double langue et de classes de français French Heritage.

Lors d'audiences publiques, les organisateurs ont présenté plus de 155 signatures de parents dont les enfants correspondaient aux normes d'éligibilité pour l'inscription dans le modèle d'école proposé. Ils ont reçu également 26 lettres de soutien de la part de dirigeants locaux, fondations et organisations communautaires.⁴

De plus, des lettres de soutien ont été écrites par des membres du corps enseignant de l'université de New York (NYU), de l'Université de Columbia et de l'Université de la ville de New York (CUNY). Le Département d'éducation de la ville de New York (NYCDOE) a envoyé un courrier et a publié un avis sur son site Web, informant les écoles publiques ou indépendantes de cette proposition d'école. L'audience publique du 12 février 2009 a porté ses fruits : la création de la New York French-American Charter School (NYFACS) y a été approuvée, laquelle est décrite ci-dessous.

Initiatives actuelles concernant le bilinguisme en français dans les écoles publiques de New York

En Septembre 2007, trois écoles publiques ont lancé le premier programme bilingue double langue en français de l'histoire de New York : une école primaire à Brooklyn, une autre à Manhattan et un collège dans le Bronx. Ces programmes ont été développés non seulement pour servir les familles françaises à l'origine du projet EFNY, mais aussi pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'enfants francophones immigrés qui sont des bilingues émergents, connus sous l'appellation ELL ou English Language Learners. Quatre années après que ces programmes pionniers ont été créés, trois écoles primaires supplémentaires ont introduit un programme double langue en français, et au moins trois autres établissements espèrent faire de même dans les quatre prochaines années. Ces programmes en français et en anglais sont adaptés à la fois aux élèves francophones, anglophones et enfants bilingues, et s'adressent également aux élèves qui parlent peu ou pas du tout en anglais. Chaque école pourvoit individuellement ses propres modalités d'inscription.⁵

Au mois de novembre 2004, des représentants de l'ambassade de France, de diverses fondations et de l'Université de New York (NYU) se sont réunis pour préparer un projet éducatif adapté aux immigrés francophones récents scolarisés dans des lycées publics de New York. Le French Heritage Language Program a été créé à l'issue de ce projet destiné à offrir un enrichissement linguistique et culturel tout en facilitant l'acquisition de la langue anglaise par les élèves d'origine francophone étudiant dans les écoles publiques de New York. L'objectif principal de ce programme est de promouvoir le bilinguisme en aidant les élèves à maintenir ou à développer des compétences linguistiques en français et à garder le contact avec leur culture et identité respectives, tout en élevant leurs chances de succès dans leur nouvel environnement.⁶

Le lycée Manhattan International High School, réservé uniquement aux nouveaux immigrants qui sont des English Language Learners, a été le premier à lancer le French Heritage

Language Program, d'abord en tant que programme extrascolaire, à l'automne 2005. Certains élèves de ce lycée sont des réfugiés de pays africains, comme la République Démocratique du Congo, la Guinée et la Côte d'Ivoire, dont la scolarité a été interrompue par la guerre. Ces élèves ont l'ambition d'acquérir des compétences de base dans leur langue d'origine, mais aussi en français, ce qui les aide à améliorer leur anglais, selon le corps enseignant de cet établissement.

Au printemps 2005, une série de rencontres, entre les élèves et le corps enseignant de ce lycée, a mis en lumière l'importance d'un tel programme pour les étudiants. De nombreux élèves avaient l'impression de « perdre » leur français ou avaient du mal à acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour réussir dans un environnement francophone ; ces élèves avaient exprimé pour la plupart, le désir de retourner un jour dans leur pays ; tous espéraient poursuivre leurs études après le lycée (transcription de la réunion du 10 avril 2005). Un bon niveau en français peut en effet être un atout majeur pour les étudiants qui souhaitent continuer leurs études au Québec, en France, ou dans leurs pays francophones d'origine, comme le Sénégal, le Mali, ou Haïti. Le lycée était conscient que les élèves devaient avant tout maîtriser leur langue d'origine comme le créole, le bambara, le wolof, le kikongo, le lingala ou le français, pour ensuite réussir à apprendre l'anglais.

L'école à charte New York French-American Charter School (NYFACS) a été officiellement approuvée en septembre 2009 et a ouvert ses portes au centre d'Harlem un an plus tard. La NYFACS suit un programme de double immersion, proposant un curriculum bilingue et multiculturel. 150 élèves de la grande section maternelle au CE1 y ont été scolarisés la première année. Cette école a prévu de s'agrandir pour pouvoir accueillir 300 élèves de la grande section maternelle au CM1 dans les cinq ans suivant sa création, pour finalement offrir des classes jusqu'à la terminale. NYFACS accueille un groupe divers d'enfants qui parlent des langues différentes à la maison, ce qui reflète les statistiques du secteur scolaire 5 dont l'école dépend : 20 % de francophones ; 40 % d'anglophones ; 10 % d'hispanophones ; et 30 % d'élèves bilingues en français, anglais, créole d'Haïti, wolof, bambara, et autres langues africaines.

La mission de NYFACS est de former des citoyens du monde, des étudiants prêts à prendre les rênes d'une société multiculturelle. Cette école cherche à allier les normes rigoureuses d'apprentissage caractéristiques du système éducatif français, avec les approches américaines qui valorisent l'individualité et la pensée critique. De la grande section maternelle au CE2, l'instruction se fait à 75-80 % en français (lecture, écriture, sciences, sciences humaines, art, musique) et 20-25 % en anglais (lecture, écriture, mathématiques, anglais seconde langue ou français seconde langue, selon les besoins). Le but est d'atteindre au niveau du collège une instruction à 50 % en français (littérature et composition française, sciences, histoire et géographie, art, musique) et 50 % en anglais (littérature et composition anglaise, mathématiques, sciences humaines, éducation physique, anglais seconde langue ou français seconde langue, selon les besoins).

Ainsi, les efforts combinés de multiples partenaires ont contribué à générer un éventail considérable d'opportunités d'accès au bilinguisme en français à New York, lesquelles représentent bien plus que le simple maintien de la langue parlée à la maison ou de la langue

maternelle, comme c'est le cas avec certains programmes bilingues, ou l'acquisition d'une deuxième langue parlée, comme c'est le cas avec plusieurs programmes d'immersion. Les communautés multiethniques dynamiques qui se sont rassemblées pour créer ensemble ces programmes ont également mis l'accent sur l'apprentissage de l'anglais, produisant des résultats impressionnants au regard des scores élevés atteints par les élèves de CE2 lors des examens standardisés de l'État. Bien que confidentielles, les données que nous avons retrouvées ont prouvé que les enfants enrôlés dans ces programmes double langue depuis la grande section maternelle ont atteint une moyenne de plus de 80 % lors des épreuves d'anglais et de mathématiques, moyenne deux à trois fois plus élevée que celle des enfants monolingues scolarisés dans les écoles de New York City.

Les challenges des initiatives bilingues en français

Ce n'est pas sans obstacle que les programmes bilingues français/anglais se sont développés à New York. La première épreuve a été de recruter des professeurs bilingues hautement qualifiés, car il n'est pas facile de trouver des candidats bilingues possédant les certifications et l'expertise requises. De plus, il est difficile d'obtenir des visas et des équivalences de diplômes pour les professeurs d'origine francophone à l'étranger qui pourraient venir travailler dans ces écoles. À l'heure actuelle, la plupart des candidats viennent des États-Unis.

En 2012, l'université Hunter College School of Education a ajouté le français à ses programmes d'éducation bilingue. Situé à Manhattan, le Hunter College offre depuis 1983 des programmes de Master d'éducation bilingue pour les enseignants candidats hispanophones, ainsi qu'une mention bilingue, pour les enseignants déjà certifiés par l'État de New York. Désirant étendre son expertise aux candidats à l'enseignement en français, l'université Hunter College offre depuis le mois de janvier 2012, deux cours d'éducation bilingue en français. Les professeurs qui obtiennent les unités de valeurs correspondant au curriculum français du Master en éducation bilingue niveau petite enfance ou élémentaire (de 34 à 52 unités de valeur, selon le cursus suivi antérieurement) peuvent postuler pour enseigner au sein des programmes bilingues double langue à New York. Après l'obtention de leur diplôme, ces étudiants sont ensuite appelés à passer leur certification pour le niveau petite enfance (de la naissance au CE1) ou élémentaire (du cours préparatoire à la 6^{ème}) en plus de la mention bilingue en français. Les professeurs qui ont commencé le processus de certification dans le domaine de l'éducation niveau petite enfance ou élémentaire et désirent enseigner dans des programmes bilingues, ont le droit de s'inscrire au programme de certification avancé mention bilingue (14 unités de valeur).

Il existe également un grand besoin de trouver du matériel éducatif conforme à l'instruction bilingue français/anglais, en particulier des livres adaptés aux différents niveaux de compétences des élèves, ainsi que des manuels de mathématiques et de sciences. La nécessité d'améliorer les résultats scolaires des étudiants francophones apprenant l'anglais (English Language Learners) est également une gageure. Des opportunités de développement

professionnel en continu, y compris la collaboration entre les écoles offrant des programmes bilingues français/anglais seraient particulièrement bénéfiques. Cela permettrait d'éliminer les duplications inutiles des efforts et les approches inefficaces. Les institutions expriment la ferme volonté de former leurs enseignants à maîtriser des techniques spécifiques à l'éducation bilingue, mais les fonds manquent.

De plus, il est évident qu'un système de suivi des données serait utile pour contrôler les progrès des élèves dans les deux langues. Ce système pourrait identifier les domaines dans lesquels les élèves ont des lacunes et ceux dans lesquels ils excellent, permettrait une instruction différenciée ciblée plus efficace et fournirait des plates-formes d'analyse multiples sur l'efficacité des professeurs et les performances des étudiants. Une analyse préliminaire des données fournies par les professeurs et la collaboration entre les programmes français existants ont déjà donné des résultats encourageants pour les English Language Learners sur une petite échelle. Par exemple, 100 % des élèves de CE1 qui ont commencé le programme bilingue français/anglais à PS 58 à Brooklyn en 2007 et 2008 ont atteint ou dépassé le niveau requis en français, selon le Teachers College Independent Reading March benchmark (enquête interne de PS 58).

En conclusion, la force se retrouve dans les chiffres. Tandis que des classes de niveau sont ajoutées chaque année et que davantage d'écoles offrent ces programmes dans la ville de New York et sa périphérie, le nombre constamment croissant d'élèves et de professeurs impliqués devrait susciter une attention plus particulière de la part des autorités scolaires, de la presse et des chercheurs.

Conclusion

Pour réussir, les programmes bilingues français/anglais à New York nécessitent un solide partenariat tripartite — un engagement solide de la part de la direction des écoles, des enseignants vraiment dédiés et qualifiés et des parents concernés et impliqués à tous les niveaux. Les écoles qui hébergent ces programmes bénéficient de la diversité des familles qu'elles accueillent et du personnel enseignant, capable d'incorporer les différences linguistiques et culturelles dans ses méthodes pédagogiques. Des parents francophones aux origines ethniques et sociales différentes sont devenus des faiseurs d'opportunités d'accès à une éducation bilingue. Ceci, aussi bien pour leurs enfants, que pour les enfants de foyers non francophones. Ce faisant, les communautés francophones consolident le lien linguistique qui les unit et renforcent la durabilité et la légitimité des programmes bilingues. Simultanément, le modèle de l'acquisition précoce d'une langue grâce à l'immersion offre de nouvelles possibilités pour les familles non francophones qui cherchent à embrasser l'étude et la maîtrise d'une langue internationale. Ce modèle est également riche dans l'avancement cognitif et bénéfique aux fonctions de commande du cerveau, un point sur lequel les chercheurs en neuroscience sont d'accord.

Ainsi, de la collaboration de plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, a émergé un paysage riche de programmes bilingues français/anglais et des opportunités pour la

certification à New York. C'est la Révolution Française bilingue qui a été réalisée par la volonté de communautés différentes de s'associer dans les efforts ; c'est le fruit de multiples partenaires, membres d'organisations locales, nationales et internationales, fondations privées, groupes de parents, sans oublier le Département d'Éducation qui a fait preuve d'une grande flexibilité.

Références

- Comeaux, M. (1978). Louisiana's Acadians: The environmental impact. In G. R. Conrad (Ed), *The Cajuns: Essays on their history and culture*. Lafayette: Center for Louisiana Studies.
- Cummins, J., & Swain, M. (1986). *Bilingualism in education: Aspects of theory, research and practice*. London: Longman
- Fishman, J. A. (1976). *Bilingual education: An international sociological perspective*. Rowley, Ma: Newbury House.
- García, O. (2009). *Bilingual education in the 21st century: A global perspective*. Malden, MA: Wiley-Blackwell.
- Globe-Gate Project*. University of Tennessee-Martin: <http://globegate.utm.edu>
- Lindenfeld, J. (2000). *The French in the United States: An ethnographic study*. Westport, CT: Bergin & Garvey.
- Organisation Internationale de la Francophonie : <http://www.francophonie.org>
- Rhodes, N. C., & Pufahl, I. (2010). *Foreign language teaching in US Schools: Results of a national survey*. Washington, DC: Center for Applied Linguistics.
- U.S. Census Bureau. *2009 American Community Survey*. Washington, DC
- Valdman, A. (Ed.) . (2005). *Le français en Amérique du Nord : État présent*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Zéphir F. (2004). *The Haitian Americans*. Westport, CT: Greenwood Press.

Notes

¹ Par exemple, l'historien Malcolm Comeaux (1978) suggère que quatre subcultures uniques cajuns se sont développées selon l'endroit où les Acadiens habitaient en Louisiane, dans un essai intitulé « Louisiana's Acadians: The Environmental Impact ». Malcolm Comeaux indique qu'il y a quatre environnements distincts au sud de la Louisiane et que sur la durée, les Cajuns ont appris à tous les exploiter. Il identifie ainsi ces environnements : 1) les levées de terre le long du fleuve Mississippi, du bayou Lafourche et du bayou Têche, 2) les prairies du sud-ouest de la Louisiane, 3) les terres marécageuses comme celles du bassin d'Atchafalaya et 4) les

marais côtiers).

² Liste des États membres de l'OIF : 56 États membres et Gouvernements : Albanie, Principauté d'Andorre, Arménie, Royaume de Belgique, Communauté française de Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Chypre, République démocratique du Congo, Djibouti, Dominique, Égypte, Guinée équatoriale, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Côte d'Ivoire, Laos, Liban, Luxembourg, République de Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Île Maurice, Mauritanie, Moldavie, Principauté de Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam. 14 observateurs : Autriche, Croatie, République Tchèque, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Mozambique, Pologne, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Ukraine.

³ Il existe actuellement huit sites d'accueil pour les programmes extrascolaires : PS 234 (Tribeca), PS 41 (Greenwich Village), PS 363 (East Village), PS 58 (Carroll Gardens), PS 10 (Park Slope), PS 59 (Midtown East), PS 84 (Upper West Side) et PS 183 (Upper East Side). Environ 250 élèves sont inscrits dans ces programmes et la majorité d'entre eux sont des citoyens français ou sont d'origine francophone.

⁴ Comme le membre du Congrès Charles Rangel – 15^{ème} district parlementaire ; Robert Jackson – Conseil municipal du 7^{ème} district ; M.W. Franc Perry, Président du conseil d'administration de la Communauté n° 10 ; l'Organisation internationale de la francophonie ; l'ambassade de France aux États-Unis ; le Délégué général de la Chambre du gouvernement du Québec ; Éducation française à New York ; l'Association des Sénégalais d'Amérique ; l'Association des Frères Ivoiriens en Amérique ; l'Association des Togolais aux États-Unis ; l'association United Malian Women ; l'Association des Maliens de New York ; la Harlem Business Alliance ; le Crédit Agricole Calyon ; le TCW Group, Inc. ; le consulat du Mexique ; l'association Mexican Culture Without Borders et bien d'autres.

⁵ Actuellement, près de 500 élèves sont scolarisés au sein de ces programmes double langue, y compris 60 English Language Learners. On estime que dans les cinq ans à venir, 1160 élèves bénéficieront de ces programmes. Les écoles proposant un programme bilingue double langue sont PS 58 (Carroll Gardens, à Brooklyn), PS 73 (Bronx), MS 22 (Bronx), PS 84 (Upper West Side) et PS 151 (Woodside, dans le Queens). Depuis le mois de septembre 2001, deux écoles supplémentaires offrent ce même programme : PS 133 (Park Slope, à Brooklyn) et PS 110 (Greenpoint, à Brooklyn).

⁶ Ce programme sert actuellement 115 élèves dans cinq lycées internationaux différents (Bronx International HS, International Community HS dans le Bronx, Brooklyn International

HS, International HS at Lafayette à Brooklyn, International HS at Prospect Heights à Brooklyn.
35 élèves étudient dans deux centres communautaires différents : le Malian Cultural Center (Bronx) et les églises adventistes haitiennes de Harlem et Brooklyn.

Pour contacter les auteurs :

Jane Ross : jane.ross@nyu.edu

Fabrice Jaumont : fabrice.jaumont@nyu.edu

NYU Steinhardt – International Education
246 Greene Street, Suite 300, New York, NY 10003
USA